

PUBLICATIONS DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT HUMANITAIRE

CENTRE DE RECHERCHE  
SUR LES DROITS DE L'HOMME  
ET LE DROIT HUMANITAIRE (CRDH)

CENTRE THUCYDIDE

INSTITUT DE CRIMINOLOGIE ET DE DROIT  
PENAL DE PARIS (ICP)

UNIVERSITÉ PARIS-PANTHÉON-ASSAS

SOUS LA DIRECTION DE  
JULIAN FERNANDEZ  
OLIVIER DE FROUVILLE  
ET DIDIER REBUT

COLLOQUE INTERNATIONAL

C.R.D.H.

**ENJEUX DE MÉMOIRE  
ET PRATIQUES ACTUELLES  
DE LA JUSTICE PÉNALE  
INTERNATIONALE**



**NEUVIÈMES JOURNÉES  
DE LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE**

Editions A. PEDONE

CENTRE DE RECHERCHE  
SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT HUMANITAIRE  
(CRDH)  
CENTRE THUCYDIDE  
INSTITUT DE CRIMINOLOGIE ET DE DROIT PENAL DE PARIS  
(ICP)  
UNIVERSITÉ PARIS-PANTHÉON-ASSAS

ENJEUX DE MÉMOIRE  
ET PRATIQUES ACTUELLES  
DE LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE

NEUVIÈMES JOURNÉES DE LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE

sous la direction  
de Julian FERNANDEZ, Olivier DE FROUVILLE et Didier REBUT

Editions A. PEDONE

2025

© TOUT PAYS, TOUS SUPPORTS

EDITIONS A. PEDONE – PARIS – 2025

I.S.B.N. 978-2-233-01094-0

## LISTE DES CONTRIBUTEURS

*Les points de vue exprimés dans cet ouvrage sont ceux des auteurs en leur capacité personnelle et ne reflètent pas nécessairement ceux des institutions auxquelles ils sont rattachés.*

- Kai AMBOS, *professeur à l'Université de Göttingen, juge aux Chambres spécialisées pour le Kosovo*
- Olivier BEAUVALLET, *vice-président de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine*
- Amélie BECQUART, *magistrate, chargée de mission pour la justice pénale internationale auprès du directeur des Affaires juridiques, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*
- Anne-Laure CHAUMETTE, *professeure à l'Université Paris Nanterre*
- Sandrine DE SENA, *docteure en droit public, chercheuse associée au Centre Thucydide*
- Graciela GATTI SANTANA, *présidente du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux internationaux (MTPI)*
- Sophie HAVARD, *première vice-procureur antiterroriste, cheffe du Pôle crime contre l'humanité, crimes et délits de guerre du parquet national antiterroriste*
- Joël HUBRECHT, *responsable d'étude et de recherche à l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ)*
- Mame MANDIAYE NIANG, *procureur adjoint de la Cour pénale internationale*
- Alain PELLET, *professeur émérite de l'Université Paris Nanterre, ancien membre et président de la Commission du droit international*
- Marc PERRIN DE BRICHAMBAUT, *juge à la Cour pénale internationale (2015-2024)*
- Jean-François RICARD, *procureur de la République antiterroriste*
- François ROUX, *avocat honoraire, ancien chef du bureau de la Défense au Tribunal spécial pour le Liban*
- Alioune SALL, *professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, ancien juge à la Cour de justice de la CEDEAO, membre de la Commission du droit international de l'ONU*
- Olivier SCHAUB, *maître de conférences à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, chercheur associé au CRDH*



## AVANT-PROPOS

L'année 2023, restera comme l'année des deux guerres, auxquelles répondent désormais deux « situations » devant la Cour pénale internationale : « situation en Ukraine » et « situation dans l'Etat de Palestine ». Ce retour des conflits internationaux dits de haute intensité s'accompagne de la commission de crimes dans des proportions rarement vues depuis la Seconde guerre mondiale. Les digues normatives patiemment construites depuis 70 ans sont-elles entrain de céder ? Le droit international est-il mort à Gaza, comme le prétendent certains ? Ce qui est sûr, c'est qu'à ce concours d'exactions de masse tente de répondre, parfois en ordre dispersé, une quête indéniable de justice. Longtemps on a reproché à la justice pénale internationale de n'être que le « joker des puissants », pour reprendre l'expression de Stéphanie Maupas<sup>1</sup>. La justice internationale était soit un aveu d'impuissance – comme renoncement à une intervention plus directe pour stopper des massacres – soit la continuation d'une politique de puissance, pour déstabiliser des régimes hostiles ou peser dans des négociations internationales. Depuis 2023, on expérimente la justice en temps réel, la justice contre les puissants. Et la chose suscite de part et d'autre des aspirations inédites. Pour la Cour pénale internationale, il s'agit d'un test de crédibilité majeur.

Dans ce contexte d'espérance et d'attente, on observe une sorte de *réarmement* de la justice pénale internationale – pour reprendre un champ lexical dans l'air du temps. Nombreux sont ainsi les Etats et les juridictions internationales qui révisent leurs dispositifs et titres de compétence afin de monter en gamme et de faire face aux attentes judiciaires. Deux exemples apparaissent significatifs. La France, d'abord, a modifié l'article 689-11 de son code de procédure pénale et supprimé ou clarifié certains des verrous initiaux à la compétence des tribunaux français pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité – à la suite de plusieurs décisions de la Cour de cassation sur lesquelles nos Journées sont déjà revenues. Le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale, ensuite, défend pour sa part une nouvelle politique générale relative à la complémentarité et à la coopération qui se veut un « changement de paradigme » dans les relations entre son Bureau, les autorités nationales, les autres mécanismes d'établissement des responsabilités et les victimes. Il n'empêche, ce réarmement de la justice pénale rencontre logiquement une

---

<sup>1</sup> Stéphanie MAUPAS, *Le Joker des puissants. Le grand roman de la Cour pénale internationale*, Paris, Don Quichotte éditions, Seuil, 2016.

hostilité renouvelée. Et à cet égard, se réarmer c'est aussi mieux se protéger des ingérences et des attaques menées par les gouvernements visés par les différentes procédures ouvertes à l'encontre de leurs dirigeants – en septembre 2023 la CPI a ainsi fait l'objet d'une attaque cyber sans précédent et plusieurs de ses agents demeurent menacés.

L'époque est en tout cas à un bouillonnement inédit du champ, avec des poursuites engagées localement, y compris contre des entreprises, un renouveau de l'activité des juridictions hybrides, en particulier en Centrafrique et à l'égard du Kosovo, des débats encore vifs sur l'institution d'une nouvelle juridiction sur le crime d'agression ou d'un mécanisme permanent de collecte de preuves de crimes de masses, et, bien sûr, les premières poursuites engagées contre des dirigeants de puissances nucléaires – on songe au mandat d'arrêt délivré contre Vladimir Poutine. L'année 2023 a été pour l'ensemble des juridictions pénales internationales une année extrêmement intense, tant en ce qui concerne les procédures judiciaires – avec plusieurs procès en cours – que les enquêtes et les réparations. Les 9<sup>e</sup> Journées reviennent ainsi sur l'actualité des tribunaux internationaux et hybrides et sur quelques thèmes saillants comme les réformes affectant la Défense devant la CPI ou les mesures nationales d'intimidation ou de représailles à l'encontre du personnel de la Cour. C'est aussi l'occasion d'une rétrospective grâce au juge Perrin de Brichambaut qui, arrivant presque au terme de son mandat, porte un regard sur 25 ans de pratique du Statut de Rome. Bien entendu, cette édition est aussi l'occasion d'un bilan de l'Assemblée des Etats parties et du mécanisme de « revue » de la Cour.

30 ans après la création du Tribunal pénal international pour le Rwanda, la justice pénale internationale connaît donc un nouvel essor. Il paraissait d'autant plus nécessaire de commémorer le génocide des Tutsi à l'occasion de cette 9<sup>ème</sup> édition, alors même que le traitement judiciaire des atrocités de l'année 1994 devient progressivement un objet d'histoire et un enjeu de mémoire. A cet égard, la suspension du procès Kabuga devant le Mécanisme apparaît comme une fin en forme de points de suspension, alors même que d'autres procès sont toujours en cours devant les juridictions françaises. La France, justement, est loin d'avoir soldé son passé trouble, comme en témoignent deux rapports historiques récents – le rapport « Duclert » et le rapport « Muse » – qui posent chacun à leur façon la question des responsabilités françaises – mais de quel type de responsabilité ? C'était enfin l'occasion d'un bilan d'ensemble pour une jurisprudence – celle du TPIR – qui a marqué son époque, en particulier au regard de son apport fondamental sur la définition et l'interprétation du crime de génocide.

#### AVANT-PROPOS

La Justice pénale internationale porte toujours en elle un espoir de paix et de sécurité fondé sur la justice et le respect de la dignité humaine. Simplement, dans un contexte géopolitique qui va indéniablement se durcir, engager la responsabilité des auteurs de « crimes de masse » est plus que jamais un combat, qui réclame des forces vives et de la créativité. A cet égard, les Journées ne pouvaient faire l'économie de certaines pistes de réflexion novatrices, à l'instar de l'introduction du *in absentia* devant la Cour pénale internationale.

Les actes ici rassemblés, avec le précieux concours de Zoé Henriques, doctorante contractuelle à l'Université Paris-Panthéon-Assas, rendent hommage à ces universitaires et praticiens qui s'engagent au côté de la Justice pénale internationale et qui, par leur retour d'expérience et leur force de proposition, contribuent à leur échelle aux réflexions nécessaires en cette période de gros temps.

Julian FERNANDEZ, Olivier DE FROUVILLE & Didier REBUT

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Liste des contributeurs</i> .....	3
<i>Avant-propos</i>	
Julian FERNANDEZ, Olivier DE FROUVILLE, Didier REBUT .....	5
<i>Sommaire</i> .....	9

### PROPOS INTRODUCTIFS

Jean-François RICARD .....	11
----------------------------	----

### PARTIE I.

#### LE GÉNOCIDE DES TUTSI AU RWANDA, 30 ANS APRÈS

<i>L'œuvre du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Mécanisme</i>	
Alioune SALL .....	19
<i>La suspension du procès Kabuga</i>	
Graciela GATTI SANTANA .....	33
<i>La responsabilité de l'Etat français et de ses agents dans le génocide perpétré</i> <i>contre les Tutsi au Rwanda – une lecture juridique des rapports Duclert et Muse</i>	
Anne-Laure CHAUMETTE .....	43
<i>Les poursuites engagées en France</i>	
Sophie HAVARD .....	61

### PARTIE II.

#### L'ŒUVRE DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

<i>La pratique du Statut de Rome, 25 ans après sa conclusion</i>	
Marc PERRIN DE BRICHAMBAUT .....	73
<i>L'actualité du Bureau du Procureur</i>	
Mame MANDIAYE NIANG .....	87
<i>La Défense et ses réformes</i>	
Sandrine DE SENA .....	99
<i>Les mesures nationales visant le personnel de la Cour</i>	
Olivier SCHAUB .....	107
<i>Le bilan de la 22<sup>e</sup> Assemblée des Etats parties et le suivi du Mécanisme</i> <i>de revue de la Cour</i>	
Amélie BECQUART .....	129

TABLE DES MATIÈRES

**PARTIE III.**  
**L'ACTUALITÉ DE LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE :**  
**QUESTIONS CHOISIES**

*Juridictions hybrides : les procès engagés devant les Chambres spécialisées  
du Kosovo*  
Joël HUBRECHT ..... 141

*Juridictions hybrides :  
le premier bilan de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine*  
Olivier BEAUVALLÉ ..... 155

*Juger Poutine ?*  
Alain PELLET ..... 163

*Eloge du in absentia*  
François ROUX ..... 171

**CONCLUSIONS**

*Concluding remarks : authority and legitimacy in international criminal law*  
Kai AMBOS ..... 189

**L**es neuvièmes journées de la Justice pénale internationale se sont tenues les 1er et 2 février 2024 dans la salle des Conseils de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Elles ont couvert l'actualité de la justice pénale internationale pendant l'année 2023. Rendez-vous désormais incontournable, les Journées ont permis une fois de plus à des universitaires et à des praticiens d'échanger leurs vues sur les évolutions en cours du droit international pénal.

L'année 2023 reste comme l'année des deux guerres, auxquelles répondent désormais deux « situations » devant la Cour pénale internationale : « situation en Ukraine » et « situation dans l'État de Palestine ». Ce retour des conflits internationaux dits de haute intensité s'accompagne de la commission de crimes dans des proportions rarement vues depuis la Seconde guerre mondiale. Les digues normatives patiemment construites depuis 70 ans sont-elles entrain de céder ? Le droit international est-il mort à Gaza, comme le prétendent certains ? Ce qui est certain, c'est qu'à ce concours d'exactions de masse tente de répondre, parfois en ordre dispersé, une quête indéniable de justice.

30 ans après la création du Tribunal pénal international pour le Rwanda, la justice pénale internationale connaît donc un nouvel essor. Il paraissait d'autant plus nécessaire de commémorer le génocide des Tutsi à l'occasion de cette 9ème édition, alors même que le traitement judiciaire des atrocités de l'année 1994 devient progressivement un objet d'histoire et un enjeu de mémoire.

Ce volume rassemble les contributions de Kai Ambos, Olivier Beauvallet, Amélie Becquart, Anne-Laure Chaumette, Sandrine de Sena, Graciela Gatti Santana, Sophie Havard, Joël Hubrecht, Mame Mandiaye Niang, Alain Pellet, Marc Perrin de Brichambaut, Jean-François Ricard, François Roux, Alioune Sall et Olivier Schaub.

ISBN 978-2-233-01094-0



9 782233 010940

30 €